

Jérôme TOUSCH
2 rue des Roses
57410 PETIT-REDERCHING
Tél : 06 30 35 40 51
Adresse mail : jerome.tousch@yahoo.fr

PETIT-REDERCHING, le 10 avril 2022

Mme la Maire Florence ZINS

3, rue de la Mairie
57410 PETIT-REDERCHING

Objet : La rue des Roses

Mme la Maire,

Par ce courrier, j'attire votre attention sur l'état déplorable de l'enrobé, si on peut encore l'appeler ainsi, de la rue des Roses.

La voirie est parsemée de nids de poule qui pourraient s'apparenter à des nids d'autruche.

Récemment, vous avez justifié des travaux de voirie, rue de Strasbourg au passage à niveau, du fait que votre responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident.

Vous avez raison que le défaut d'entretien normal d'une rue constitue une faute susceptible d'entraîner la responsabilité du Maire.

La rue des Roses fait partie, je l'espère, de la voirie communale donc sous votre responsabilité.

Ce qui m'amène à vous poser la question suivante: est-ce que des travaux sont prévus dans cette rue et quand, sachant qu'il n'y a eu aucun entretien de cette rue depuis les années 1990, date à laquelle j'ai élu domicile à PETIT-REDERCHING.

Dans l'attente de vous lire, Mme la Maire, veuillez agréer, mes salutations.

Jérôme TOUSCH





Commune de Petit-Réderching

Petit-Réderching, le 14 avril 2022

Monsieur Jérôme TOUSCH
2 rue des Roses
57410 PETIT-REDERCHING

Affaire suivie par Mme Blandine DEMMER

Objet : voirie

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 10 avril concernant les travaux de voirie dans la commune.

Pour répondre à vos questions, je vous informe que le conseil municipal a prévu un budget de réfection de la voirie.

Cependant, vous comprendrez que, tout comme vous devez faire des choix dans vos dépenses familiales, la commune doit faire des choix dans les projets, afin de ne pas grever le budget communal.

La priorité a donc été accordée aux routes à grandes circulation, comme la rue de Strasbourg et aux rues passantes, comme les entrées de village.

Par contre, les rues secondaires, comme les impasses ne desservant que quelques maisons, ne sont pas considérées comme prioritaires, à moins d'être comprises dans l'emprise de travaux de voirie concernant des voies prioritaires.

Toutefois, le conseil municipal a prévu de faire réaliser, cette année, des travaux de réparation par les agents communaux sur les voies particulièrement dégradées.

J'espère avoir répondu à vos interrogations.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le maire
Florence ZINS



Jérôme TOUSCH
2 rue des Roses
57410 PETIT-REDERCHING
Tél : 06 30 35 40 51
Adresse mail : jerome.tousch@yahoo.fr

PETIT-REDERCHING, le 24 avril 2022

Mme la Maire Florence ZINS,
Mesdames et Messieurs les adjoints
Mesdames et Messieurs les conseillers
municipaux

3. rue de la Mairie

Objet : Courrier du 14 avril 2022

Mme la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai bien reçu le courrier du 14 avril 2022, et c'est sans surprise que j'ai pris acte de votre décision concernant la rue des Roses.

Depuis 2008, certains élus forts de leurs écharpes tricolores se donnent beaucoup de mal pour me discréditer au sein de la commune de PETIT-REDERCHING et cultivent un climat délétère pour arriver à leurs fins quitte à en faire pâtir tous les habitants de la rue des Roses.

Vous vous retranchez derrière le fait que, comme moi, qui doit faire des choix dans mes dépenses familiales, la commune doit faire des choix dans les projets, afin de ne pas grever le budget communal.

Je pense que je n'ai demandé ni rond point, ni autoroute, un simple chemin carrossable que l'on peut appeler une rue, la rue des roses.

Concernant le budget communal, certains élus privilégient des projets sous prétexte de réhabilitations de bâtiments communaux, des projets avec des travaux à outrance pour rentrer dans les annales de la commune de PETIT-REDERCHING.

Pour exemple, faisant abstraction de la restauration du patrimoine, du puits de la caserne des pompiers 6543€, du puits rue des Tilleuls 5611€, du lavoir 10236€ et de la forge 26043€ prévu dans le budget communal, des travaux sont prévus sur le mur du cimetière côté gauche sous prétexte que le mur penche et menace de s'effondrer sur les tombes à proximité. A ce jour, à priori, personne ne s'est posé la question pour quelle raison le mur penche, peut être que certaines personnes font volontairement abstraction des causes. Alors on se permet de faire les travaux au frais du contribuable avec une participation de la région pour l'amélioration du cadre la vie (17700€), la DETR (29500€) et fonds libres (11800€).

Ci joint, une photo qui mérite réflexion.

Lundi le 25 avril 2022, journée de conseil municipal, à l'ordre du jour le rachat du foyer Saint-Joseph et de la maison SEILER.

A quel prix (affaire à suivre) en sachant que la maison SEILER faisait partie du bien communal et que le foyer Saint- Joseph appartenait au diocèse de METZ jusqu'en 2009. Un rachat par la commune du foyer Saint-Joseph au diocèse de METZ à l'époque aurait été plus judicieux que de promouvoir le rachat par un promoteur immobilier, qui 13 ans plus tard a toujours laissé ce patrimoine à l'abandon, quel gâchis en temps et en argent.

Tout ce patrimoine, le cœur du village, a été vendu à Brice AUERT sous prétexte de « faute de budget pour réhabiliter ce dernier », pourtant à l'époque, la conjoncture était plus propice à la réhabilitation d'un tel patrimoine qu'à l'heure actuelle, aujourd'hui vous voulez le racheter.

Vous pourrez toujours justifier ce revirement et vous retrancher derrière un adage bien connu, seuls les imbéciles ne changent pas d'avis.

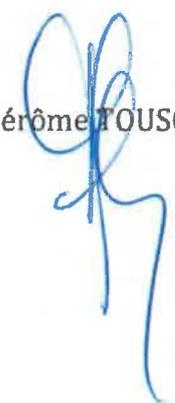
Pour souvenir pour ceux qui ont la mémoire courte, un article du journal du dimanche 8 novembre 2009.

Donc Mme la Maire faites moi grâce de vos choix dans les projets et budgets que vous mettez en place pour ne pas grever le budget communal.

Avec tout le respect que je vous dois, sachez Mme la Maire, que si un jour votre responsabilité devait être engagée, c'est vous qui aurez à répondre de vos choix et non ceux qui vous distillent des conseils mal avisés.

Veillez agréer, Mme le Maire Florence ZINS, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations.

Jérôme TOUSCH



PS : merci de mettre à jour les délibérations du conseil municipal de PETIT-REDERCHING sur internet.

Jérôme TOUSCH
2 rue des Roses
57410 PETIT-REDERCHING
Tél : 06 30 35 40 51
Adresse mail : jerome.tousch@yahoo.fr

PETIT-REDERCHING, le 13 octobre 2022

Mme la Maire Florence ZINS,
Mesdames et Messieurs les adjoints
Mesdames et Messieurs les conseillers
municipaux

3, rue de la Mairie
57410 PETIT-REDERCHING

Objet : Séance du 25 avril 2022

Mme la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Lors de la séance du conseil municipal du 25 avril 2022, au point « Divers », vous avez donné lecture des courriers des 10 et 24 avril 2022 que je vous ai adressé concernant l'état de dégradation de la voirie rue des Roses en ajoutant que s'y trouverais « **diverses remarques insultantes** ».

Les délibérations, ainsi que la publicité des actes de la commune étant désormais publiées sous forme électronique sur le site www.petit-rederching.fr je vous demande d'y faire paraître l'intégralité de mes courriers ainsi que les pièces jointes afin que nos concitoyens puissent juger du caractère insultant de mes remarques, que je conteste vigoureusement.

En publiant que j'aurais émis des remarques insultantes dans ces courriers, sans en apporter la preuve, vous portez atteinte à mon honneur.
Aussi je vous demande de faire preuve de transparence et de permettre à tous d'en prendre connaissance.

Veillez agréer, Mme la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations.

Jérôme TOUSCH

